cyber@ction ARBRES ET ROUTES

Conseil Départemental de Haute Savoie

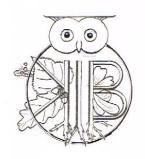
Suite à nos actions vers les Préfets de France Métropolitaine en 2015, nous nous tournons vers les Conseils Départementaux qui sont gestionnaires de la plupart des routes.

Nos échanges de courriers avec le Conseil Départemental de Haute Savoie :

- Notre courrier du 9 mars 2017, doublé d'un message par le formulaire de contact le 20 mars
- La réponse de Monsieur SOL, Directeur Adjoint de la Gestion Routière, le 22 puis le 24 mars
- > notre réponse du 5 avril

.....

Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie 1, place de la Libération Passage Bleu 74100 ANNEMASSE http://www.oikoskaibios.com/



Monsieur Christian MONTEIL Président du Conseil Départemental Conseil Départemental de Haute-Savoie 1 Rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie, 74000 Annecy

Annemasse, le 9 mars 2017

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous solliciter à propos des arbres qui bordent les routes de notre beau pays de France.

Hélas, ceux – ci sont de plus en plus menacés, en témoignent les dispositions du Ministre de l'Intérieur Monsieur Bernard CAZENEUVE dans la présentation du Plan d'action pour la sécurité routière (1) dont un aspect consiste à Sécuriser les infrastructures : « ...nous allons adapter nos infrastructures ...et les procédures d'audits et d'inspections aux spécificités de chaque collectivité locale». Selon l'article du 21 janvier 2015 du journal « La République des Pyrénées » (2), « Les préfets seront en charge de repérer les routes dangereuses dans chaque département afin d'en retirer les obstacles : arbres.... ».

Ces directives sont un peu anciennes, mais le nombre d'accidents mortels ne diminuant pas, nous restons préoccupées.

En 2015, nous avions sollicité tous les Préfets de France Métropolitaine, dont celui de Haute-Savoie. Ce dernier n'avait pas donné suite à notre courrier. Néanmoins, les nombreuses réponses que nous avions reçues nous renvoyaient vers les Conseils départementaux qui ont en charge le réseau routier. C'est pour cette raison que nous nous tournons vers vous.

Les arbres sont donc clairement visés, ce qui, hélas, n'est pas nouveau.

Nous nous permettons de rappeler l'intérêt paysager et patrimonial des arbres, l'ombrage qu'ils apportent par temps de canicule...,

Nous ne comprenons pas que l'on s'en prenne à ces êtres vivants si fondamentaux pour l'environnement et pour la santé tant physique que psychique des citoyens.

Nous sommes par ailleurs préoccupées par un document de la Prévention Routière.

Certes, cette association s'affirme indépendante des pouvoirs publics tout en reconnaissant travailler avec les services de l'Etat (3), mais elle fait surtout autorité en matière d'éducation de la jeunesse.

En témoigne le dossier « Prudence Mag », N°20, destiné aux élèves (4). Dans un paragraphe intitulé « Pour ou contre ?: Débat », page 22 et 23, sur l'abattage des arbres. L'encadré « des chiffres pour comprendre » est formel, « en 2008...11% de la totalité des tués de la route sont décédés suite à un accident de la route, dans un choc contre un arbre ». Or, Madame Chantal PRADINES (*Ingénieur Centrale Paris, Expert auprès du Conseil de l'Europe*) conteste fortement ce genre de conclusion hâtive ; d'autres éléments interviennent souvent et ils ne sont pas pris en compte (page 7/9 du texte de sa conférence tenue en 2013 au Congrès belge)(5).

Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez porté à ce courrier. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour l'association.

les membres cofondateurs

N.B. pour un accès facilité aux liens Internet, cette lettre vous parviendra par courriel dans quelques jours.

Annexes

- (1) http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Bernard-Cazeneuve/Interventions-du-ministre/26.01.2015-Discours-de-M.-Bernard-Cazeneuve-presentation-du-plan-daction-pour-la-securite-routiere
- (2) http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2015/01/26/quelles-sont-les-nouvelles-mesures-en-matiere-de-securite-routiere,1230105.php
- (3) Formation pour les employés et les policiers municipaux https://www.preventionroutiere.asso.fr/la-formation-education-routiere/
- (4) « Prudence Mag », N°20 https://espaceclient.allianz.fr/pdf/80/pdf_pm_20.pdf
- (5) http://www.abr-bwv.be/sites/default/files/01 7%20Pradines.pdf



La réponse du 24 mars du Conseil Départemental

Bonjour mesdames,

Je vous remercie de m'avoir renvoyé votre lettre du 9 Mars.

La lecture de celle-ci et des articles internet que j'ai pu retrouver, a retenu toute mon attention.

Sachez que la volonté du Département n'est pas de supprimer systématiquement les arbres d'alignement, bien au contraire, ils enrichissent notre patrimoine paysager.

Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur les arbres d'alignements des bords de route du Département en 2014 par l'ONF. En effet, il ne serait pas admissible que la chute de branches ou d'un arbre provoque un accident.

Il en ressort que les arbres d'alignements sur les 3000 km de route départementale sont au nombre de 736.

Le bilan phytosanitaire à cette date était le suivant :

37 devaient être abattus

44 étaient dans un état tel que l'abattage était conseillé

12 présentaient une structure altérée qui nécessitait une ablation

643 ne nécessitaient qu'un entretien normal.

Ce diagnostic avait été transmis dans nos centre d'entretien, à ce jour ces travaux doivent avoir été réalisés.

Un prochain diagnostic devrait avoir lieu en 2018, pour respecter la fréquence que nous souhaitons de 4 ans entre chaque campagne.

Tels sont les éléments que je peux vous fournir en réponse à votre courrier.

Veuillez agréer Mesdames, mes salutations les plus distinguées.

Philippe SOL Directeur Adjoint Gestion Routière



Fort heureusement, cet arbre, percuté par une voiture route de Juvigny, n'a pas été abattu.

Notre réponse : courriel confirmé par un courrier le 05 avril 2017

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de votre réponse détaillée et circonstanciée. Nous sommes sensibles à votre volonté de préserver le patrimoine arboré. Néanmoins,

- ➤ D'une part, notre expérience des bilans phytosanitaires à Annemasse montre que ceux-ci peuvent être biaisés selon le résultat souhaité : les arbres les plus sains avaient été coupés en 2007. Par ailleurs, les tilleuls centenaires de Villiers sous Chalamont déclarés à abattre ont été sauvés, une contre-expertise leur déclarait encore de l'avenir tandis que la 1ère ordonnée par la mairie les condamnait. http://www.macommune.info/article/les-tilleuls-de-villers-sous-chalamont-ont-survecu-a-leurs-blessures-72325
- D'autre part, des solutions de soutien des arbres les plus fragiles sont parfois envisageables. Par facilité, on les évite.

Trop souvent, on coupe de vieux arbres alors que leur intérêt contre le réchauffement climatique est avéré (étude de Nature en 2014, à cette adresse http://www.rts.ch/info/sciences-tech/5533521-les-arbres-les-plus-vieux-absorbent-davantage-de-co2.html).

Des arbres ont sans doute été sacrifiés. Nous espérons que notre présent courrier entraînera à mieux protéger encore le patrimoine arboré longeant les routes de notre département.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

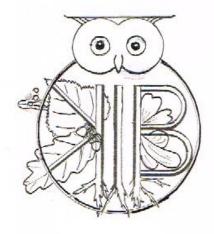
Pour Oïkos Kaï Bios

Les membres cofondateurs

http://www.oikoskaibios.com/

Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie 1, place de la Libération Passage Bleu 74100 ANNEMASSE

http://www.oikoskaibios.com/



© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2017